

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 279

présenté par  
M. Orphelin  
-----**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la fin de la première phrase du 2°, les mots : « un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 » sont remplacés par les mots : « des objectifs intermédiaires de 7 % en 2023, de 17 % en 2028 et de 20 % en 2030 » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement présenté initialement par Jean-Charles Colas-Roy en commission des affaires économiques vise à fixer des objectifs intermédiaires de réduction de la consommation énergétique finale pour rendre irréversible cette transition.